

EXERCICE 2008

SEDILEC

	Moyenne tension		Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT

I. Tarif de raccordement (art.4 A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :				
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p>Injection : production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau</p> <p>Prélèvements > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA et <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*)</p> <p>(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m</p> <p>Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.</p>	<p>2.607 euro 3.593 euro pas d'application pas d'application</p> <p>2.100 euro pas d'application pas d'application pas d'application</p>	<p>2.607 euro 3.593 euro pas d'application pas d'application</p> <p>2.100 euro 2.100 euro 440 euro 220 euro</p>	<p>pas d'application pas d'application 220 euro 2.607 euro</p> <p>pas d'application pas d'application 440 euro 220 euro</p>	<p>pas d'application pas d'application 220 euro 2.607 euro</p> <p>pas d'application pas d'application pas d'application 220 euro</p>
2. Etude de détail :				
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir l'étude de détail pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p>Injection : production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau</p> <p>Prélèvements > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA en <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*)</p> <p>(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m De même, aucun coût relatif à une étude de détail ne sera facturé pour une demande de raccordement répondant aux conditions ci-dessus Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.</p>	<p>6.903 euro 8.707 euro pas d'application pas d'application</p> <p>3.220 euro pas d'application pas d'application pas d'application</p> <p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>6.903 euro 8.707 euro pas d'application pas d'application</p> <p>3.220 euro 3.220 euro 950 euro 410 euro</p> <p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>pas d'application pas d'application 1.040 euro 3.220 euro</p> <p>pas d'application pas d'application 950 euro 410 euro</p> <p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>pas d'application pas d'application 1.040 euro 3.220 euro</p> <p>pas d'application pas d'application pas d'application 410 euro</p> <p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>

	Moyenne tension			Basse tension
	(2)	(3)	(4)	(5)
	TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT
3. Raccordement :			PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p5)	PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p6)
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les coûts d'un nouveau raccordement ou de l'adaptation / renforcement d'un raccordement existant, pour lequel l'opportunité doit être offerte à l'utilisateur de choisir entre l'achat et la location des appareils</p> <p><u>Injection :</u></p> <p><u>Prélèvements</u></p> <p>1. Raccordement MT</p> <p>1.1. La puissance de raccordement >= 5.000 kVA</p> <p>1.2. La puissance de raccordement < 5.000 kVA</p> <p>2. Raccordement BT</p> <p>2.1. Client professionnel</p> <p>2.1. Client résidentiel</p>	<p>VOIR ANNEXE 1</p> <p>Voir annexes 1 et 3</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p>	<p>VOIR ANNEXE 2</p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 2 et 3</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p>	<p>Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 5 et 7</p> <p>Pas d'application</p>	<p>Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 4 - 6 - 7</p> <p>Voir annexes 4 - 6 - 7</p>
4. Formule de location des appareils de comptage :				
<p>Le tarif à caractère périodique qui rémunère le droit d'utilisation d'un appareil de mesure par un utilisateur de réseau lorsque celui-ci a fait le choix d'une formule de location de cet appareil</p> <p>AMR</p> <p>MMR</p> <p>Relève annuelle</p> <p>Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité</p> <p>Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>2,80 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>2,80 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>2,80 EUR / mois</p> <p>0,56 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>
5. Formule de location des installations de transformation :				
<p>Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>
6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité				
<p>Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>

En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

Pour les modalités d'application, voir farde ABCD TransMT

Sedilec

ANNEXE 1

Tarif de raccordement - segment : client TransMT (<20kV, 5000kVA<P<25000kVA)

Modalités d'application conformes à la description des tarifs généraux de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

Le tarif de raccordement est d'application pour tout raccordement standard au réseau MT de type TRANS MT conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution, pour autant que le client ait pris soin des travaux et des livraisons qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement soient confirmés par le GRD.

A			B + C		D	Remarques	
Droit de prélèvement de puissance < 20 kV et 25,000 kVA et <= 400 m			raccordement + comptage		Divers		
pose des câbles en domaine public incluse sur un maximum de 400m suivant trajet déterminé par le GRD Si le raccordement est réalisé sur un poste déporté, une participation dans la liaison Poste Elia - Poste déporté sera facturée au client sous forme d'un A'			Un forfait raccordement comprend : -fourniture et placement de 2 ou 3 logettes AU POSTE y compris protection lmax, lo, protection différentielle - fourniture et placement des TC, TT et dalle de comptage AU POSTE y compris câblage, tests et mise en service - pose de 2 ou 3 câbles et du câble de télésignalisation dans l'enceinte du POSTE et sur maximum 10m en terrain privé y compris fourniture et confection des terminales aux 2 extrémités de chaque câble Pour les sites raccordés via 1 seul câble, les postes B, C et D sont divisés par 2.		comprend module de comptage, coffret, câblage étalonnage mise en service comptage toujours au poste	Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Tarif valable pour injection ou prélèvement. <u>Renforcements :</u> Si le raccordement et le module de comptage sont suffisants, seul le droit de prélèvement de puissance sera dû pour l'augmentation. Si ce n'est pas le cas, le renforcement sera traité comme un nouveau raccordement à l'exception du terme A où seul le complément de puissance sera facturé.
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix(€)	Raccordement en direct sur le poste de transformation prix(€)	Toujours mesure de kVA + kWhn + kWhs + kVARh Excl. Prix compteur prix(€)	Tout travail hors standard, réalisé à la demande de l'utilisateur de réseau, sera comptabilisé comme travaux divers et facturé sur base des prix unitaires 2008 en annexe 3 "Prestations diverses"	Remarques	
		minimum 5000 kVA					
8000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	7,68 €/kVA	182.729 €	8.053 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	165 €/m (2 x 240 ² +sign)	<u>Remarques</u> Transfos de courant pour protection cabine utilisateur non compris Tracé des câbles défini par le GRD Transfos Courant soumis à l'approbation du GRD Cabine conforme à la spécification SYNERGRID C2/112 Type de protection déterminé par GRD
10,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	7,21 €/kVA	183.865 €	8.053 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	190 €/m (2 x 400 ² +sign)	Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance Le comptage est toujours propriété du GRD et installé au poste Groupe de comptage, toujours AMR avec mesure au moins de kW+kWhnu+kWhsu+kVArh Câbles dans une seule tranchée, y compris câble de signalisation (gaine)
16,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	5,62 €/kVA	271.196 €	12.080 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	241 €/m (3 x 240 ² +sign)	<u>Non compris</u> Relais de protection chez le client + armoire de signalisation télécommande des logettes de l'utilisateur, Indicateurs Courant Défaut télésignalés mise à disposition des impulsions Inspection de la cabine de l'utilisateur ni sa mise en service remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé perçement ou étanchéité des percements réservés aux câbles coûts des études d'orientation et/ou de détail Forage si obstacle (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) non inclus même dans les 400 premiers mètres
20,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	5,30 €/kVA	272.908 €	12.080 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	279 €/m (3 x 400 ² +sign)	Tout terrassement en domaine privé (tranchées, placement de gaines d'attente, réfection de voirie privée, percements des maçonneries, ...)
>20 MVA	15 kv	5,30 €/kVA	raccordement hors standard (devis établi sur base des prix en annexe 3)				

prix unitaires en Euros, FGC, hors TVA

Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD

Tarif applicable à partir du 01/01/2008

Tarif de raccordement - Segment: utilisateur de réseau sur réseau MT 26-1kV du GRD (<20kV, P<5000kVA)

Modalités d'application conformes à la description des tarifs généraux de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

Le tarif de raccordement est d'application pour tout raccordement standard au réseau MT de type 26-1kV conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution, pour autant que le client ait pris soin des travaux et des livraisons qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement soient confirmés par le GRD.

A			B + C		D	Remarques	
Droit de prélèvement de puissance < 20 kV et< 5000 kVA			raccordement + comptage		Divers		
gratuit pour les nouveaux clients s'installant dans un zoning équipé grâce à des subsides de la Région Wallonne Incl pose de câble sur domaine public dans les limites des zones d'extension d'habitat telles que définies dans les Plans Particuliers d'Aménagement suivant trajet déterminé par le GRD			comprend raccordement souterrain standard par entrée/sortie incluant max. 2x 3 x 10 m de câble en domaine privé jonctions sur le réseau terminales dans la cabine de l'utilisateur manœuvres sur le réseau indicateurs de courant de défaut		comprend module de comptage, coffret, câblage étalonnage mise en service	Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Tarif valable pour injection ou prélèvement <u>Renforcements :</u> Si le raccordement et le module de comptage sont suffisants, seul le droit de prélèvement de puissance sera dû pour l'augmentation. Si ce n'est pas le cas, le renforcement sera traité comme un nouveau raccordement à l'exception du terme A où seul le complément de puissance sera facturé. <u>Travaux réalisés par l'utilisateur ou son installateur :</u> - Mise à disposition d'un emplacement sec et facile d'accès, aussi proche que possible de la voirie publique pour le placement du compteur. - Tout terrassement en domaine privé (tranchées, placement de gaines d'attente, réfection de voirie privée, percements des maçonneries, ...) - Fourniture et placement des TC's et TT's pour comptage HT suivant spéc. SYNERGRID (C2/112) - Fourniture et placement des TC's si comptage BT suivant spéc. SYNERGRID (C2/112) - Toute l'installation et équipement de la cabine de l'utilisateur <u>Raccordement standard</u> - Distance maximale entre voirie publique et mur externe de la cabine = 10 m - Longueur de câble en domaine privé = 10 m en tranchée + 5 m en cabine - Module de comptage en fonction de la puissance, placement et étalonnage inclus (hors TC/TT's) - Mise en service du comptage - Jonctions et terminales standards - Forfait manœuvre HT <u>Remarques</u> - Pour des puissances >= 100 kVA, toujours comptage AMR - Pour des puissances >= 250 kVA, toujours comptage HT - Pour des comptages BT > 100 A, toujours placement de TC's - TC's TT's soumis à l'approbation du GRD suivant spécification SYNERGRID C2/112 - Module de comptage enregistrant kW + kWhn + kWhs + kWhr - Pour injection, module de comptage hors standard (non compris dans les tarifs standard) - Renforcement supplémentaire pour transition vers méthode de mesure 3 W, cfr. modalités C2/112, <u>Non compris</u> Télécommande des logettes de l'utilisateur, télésignalisation des indicateurs de courant de défaut Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau Forage sous éléments structurels, fourniture TC's, TT's, équipement cabine Inspection de la cabine de l'utilisateur ni sa mise en service Remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé Percement ou étanchéité des percements réservés aux câbles Coûts des études d'orientation et/ou de détail
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA	Toujours mesure de kW + kWhn + kWhs + kWhr excl. Compteur		Tout travail hors standard, réalisé à la demande de l'utilisateur de réseau, sera comptabilisé comme travaux divers et facturé sur base des prix unitaires 2008 en annexe 3 "Prestations diverses"		
		prix (€)	prix (€)	type		prix (€)	
		minimum 100 kVA					
<250 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	37,67 €	4.287 €	Comptage BT possible AMR 1.840 € hors TC's / TT's	pose de câbles (par m) pour toute demande s'écartant du standard prévu dans le forfait fonçage <20 m =4181 €+ supplément si > 20m	154, €/m 157, €/m	
<1000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	37,67 €	4.287 €	Comptage toujours en HT AMR 1.840 € hors TC's / TT's	pose de câbles (par m) pour toute demande s'écartant du standard prévu dans le forfait fonçage <20 m =4181 €+ supplément si > 20m	154, €/m 157, €/m	
<3000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	37,67 €	4.287 €	Comptage toujours en HT AMR 1.840 € hors TC's / TT's	pose de câbles (par m) pour toute demande s'écartant du standard prévu dans le forfait fonçage <20 m =4181 €+ supplément si > 20m	154, €/m 157, €/m	
<5000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	37,67 €	4.287 €	Comptage toujours en HT AMR 1.840 € hors TC's / TT's	pose de câbles (par m) pour toute demande s'écartant du standard prévu dans le forfait fonçage <20 m =4181 €+ supplément si > 20m	154, €/m 157, €/m	
> 5000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	37,67 €	raccordement hors standard (normalement, voir tarif Trans MT)				

prix unitaires en Euros, FGC, hors TVA

Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD

Tarif applicable à partir du 01/01/2008